

Envoyé en préfecture le 19/09/2024

Reçu en préfecture le 19/09/2024

Publié le

ID : 089-218900694-20240912-057_2024-DE



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
de l'YONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de CHAILLEY

NOMBRE DE MEMBRES			SEANCE du 12 Septembre 2024
Afférent au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération	
15	15	11 + 3	L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-quatre juin, le Conseil Municipal de la commune de Chailley, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la Fontaine, sous la présidence de M. Philippe GUINET-BAUDIN, Maire Etaient présents : Mrs Hervé CYGANKO, Stéphane BOQUANT, Marcel RENAULT, (Adjoint), Mrs Alain GORNEAU, Hubert JOSSIER, Claude MARGUENAT, Jonathan THYRIO, Mmes Ismérie BRUNAT, Marie-France DAGUIN, Laurence RENVOYE Absents excusés : Mme Nathalie LAMBERT pouvoir à . J. Thyriot M. Patrice DOYEN, pouvoir à M. ML.Renault M. Philippe FERLET, pouvoir à M. Ph Guinet Baudin Mme Viviane ROUSSEL Absents non excusés : Secrétaire de séance : Jonathan THYRIOT Prolongation de la convention d'occupation précaire du Salon de Coiffure
DATE DE CONVOCATION			
06/09/2024			
Date d'envoi au contrôle de légalité :			
19 SEP 2024			
N° d'ordre de la délibération			
057-2024			

Monsieur le Maire informe que la convention d'occupation précaire du Salon de Coiffure arrive à échéance le 31 Décembre 2024.

Il informe que Mme ROULIN a fait savoir qu'elle souhaite poursuivre son activité.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil, à l'unanimité :

**Décident de prolonger la convention d'occupation précaire jusqu'au 30 Juin 2026 ;*

**Maintiennent le prix de location à 350 €/mois, non soumis à réévaluation ;*

**Mandatent le Maire pour en poursuivre l'exécution.*

Vu Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus ont signé
tous les membres présents.

Le Maire
Philippe GUINET-BAUDIN

